

Compte rendu du Conseil Municipal du 5 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 5 avril à 20h30, le Conseil Municipal de Bouleurs, convoqué le 30 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bouleurs, sous la présidence de Madame Monique BOURDIER, Maire

Etaient présents : Mme Monique BOURDIER, M. Pierre CORROY, Mme Josette FAVIER, M. Dominique MEUNIER, M. Jean-Claude MOULLIER, M. Francis RAINGEVAL, M. Philippe SIMOU, M. Pascal VALLEE, Mme Pascale ZABALIA formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Joëlle BALESTIER, M. Aurélien CORSANGE, Mme Nathalie LEQUERRE, Mme Sophie NICOT (pouvoir donné à Mme Monique BOURDIER), M. Jean-Philippe ROZEC (pouvoir donné à M. Jean-Claude MOULLIER)

Absente non excusée : Mme ROTIN Danielle

Secrétaire de séance : M. MEUNIER Dominique

A l'ordre du jour :

1. Budget principal de la commune
 - a. Vote du compte administratif et du compte de gestion 2018
 - b. Affectation des résultats
 - c. Vote des taux communaux
 - d. Vote du budget unique
2. Questions diverses

1. Budget principal de la commune

Vote du Compte Administratif 2018 :

Madame le Maire dresse les grandes lignes du budget écoulé de l'an dernier.

1. Fonctionnement Dépenses

Chapitre 11 : les charges générales ont augmenté de 3.5 % par rapport au « réalisé » 2017. Les comptes qui évoluent à la hausse sont l'achat des repas (en cohérence avec l'augmentation des demi-pensionnaires), la hausse des fournitures scolaires, des transports collectifs, mais aussi les locations mobilières, l'entretien du matériel roulant et les fournitures de petit équipement (beaucoup de réparations sur l'école) ; également les dépenses de publications

Chapitre 12 : les charges salariales ont progressé de 2.7 % ; la hausse s'explique par les passages d'échelon et revalorisation des indices mais surtout par l'embauche d'un 3^{ème} agent technique sur une partie de l'année 2018. Le passage de l'école à 4 jours au lieu de 4.5 a eu pour impact de supprimer l'aide de l'Etat de 90€/élève et par an. En 2018, nous avons reçu l'aide pour le 1^{er} semestre mais pas pour le second.

Chapitre 65 : une progression de plus de 10 % : due essentiellement à la fréquentation en hausse de l'ALSH de Crécy par les enfants de la commune et surtout de la participation de Bouleurs qui est passée depuis septembre de 10 à 15 €/Jour et par enfant.

Des frais de mission aussi, que nous n'avons pas avant, due à l'envoi de notre agent en formation BAFD pour assurer la direction de l'ALSH du mercredi.

2. Fonctionnement Recettes

Chapitre 70 : hausse des recettes de cantine et périscolaire, ce qui est en lien avec la hausse de fréquentation et des dépenses

Chapitre 73 : baisse de 40 000 € car nous n'avons reçu aucune taxe sur des terrains devenus constructibles

Chapitre 74 : maintien de la DGF mais augmentation des droits de mutation (recette fluctuante qui dépend des ventes dans le département)

Chapitre 75 : il s'agit des loyers du cabinet paramédical mais surtout du versement de 180 000 € d'excédent du budget assainissement.

Elle fait part des résultats des services proposés aux familles :

► La périscolaire : coût total : 53 543 € Déficit de 16 959 €

► Le déficit principal concerne l'ALSH du mercredi puisque les familles ne payent que 23,41 % des coûts (*en ne comptant que les salaires, mais nous avons aussi une augmentation des charges de fonctionnement*)

À noter : le déficit est limité en 2018 en raison de la prise en compte de 4 mois seulement de l'ALSH

Chaque mercredi coûte 923 € et les recettes familles sont en moyenne de 216 €/mercredi

► La restauration scolaire : 16 661 repas servis soit + 13 % servis en 2017 pour un coût de 6.70 €/repas (facturé 4,40€); le déficit de ce service est de 35 356,28 €.

Le déficit a légèrement baissé en raison d'un nouveau marché depuis septembre 2018

3. Dépenses Investissement 2018

Ont été réalisés en 2018 pour **un total de 122 205 €** :

- Achat de parcelles en ENS et de la parcelle AB 45 derrière la Mairie
- Réfection de la rue du Corbier
- Achat d'un véhicule utilitaire : « partner » pour le service technique
- Tranchée pour fibre optique à l'école
- 2ème phase de changement de l'éclairage public en LED
- Travaux d'électricité école et maison des associations, alarme incendie, changements extincteurs
- Vidéoprotection : restauration liens antenne-enregistreur
- Voiries diverses : panneaux, barrières, potelets... réparations voiries, mises à niveau de tampons, avaloirs, achat d'une débroussailleuse, panneau Alain Satié
- Ordinateur et poste téléphonique pour le directeur de l'école
- Divers mobiliers pour la mairie et l'école
- Divers matériels : 2 aspirateurs, sèche-linge,

Puis **pour un montant de 124 224 €** et un engagement de dépenses de **467 496 €** :

- Début 2018, nous avons payé les dernières factures concernant l'extension de l'école ainsi que pour le drainage de la source.

- Les travaux du presbytère ont commencé en septembre mais avant cela nous avons eu des études préalables : Diagnostic structure, sondages amiante et plomb.
- En fin d'année, les premières factures du lot 1 Démolition – gros –œuvre

Le compte administratif de l'exercice écoulé est dressé par Madame le Maire, ordonnateur de la collectivité. Après examen du compte de gestion auquel il doit être conforme, il est présenté au conseil municipal et soumis à son approbation.

Après présentation du compte administratif, Monsieur Dominique MEUNIER est élu président de séance pour le vote du compte administratif de la commune de Bouleurs.

- Madame le Maire, ne prenant pas part au vote, sort de la pièce.

- Vu le C.G.C.T. et notamment les articles 1612-12 et 2121-31,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable,
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le Trésorier de Magny-le-Hongre pour la commune de Bouleurs,
- Vu le compte administratif 2018,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous
- D'approuver le compte administratif 2018 et ses annexes

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	part affectée à l'investissement 1068 n - 1	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
EXPLOITATION	588 414,56 €	- 113 665,55 €	470 849,95 €	945 598,96 €
INVESTISSEMENT	- 15 898,74 €		79 599,42 €	63 700,68 €
TOTAL	572 515,82 €	- 113 665,55 €	550 449,37 €	1 009 299,64 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du Budget Communal 2018.

Vote du compte de Gestion 2018 :

Le compte de gestion est un document de contrôle des encaissements et des paiements effectués au cours de l'exercice écoulé, est établi par le comptable du Trésor Public et fait état de la situation de l'exercice clos.

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-11 et L2131-31 du C.G.C.T., il doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le compte de gestion justifie l'exécution du budget et à ce titre, présente des comptes en conformité avec les écritures du compte administratif soit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	Part affectée à l'investissement 1068 n - 1	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
EXPLOITATION	588 414.56 €	-113 665.55 €	470 849.95 €	945 598.96 €
INVESTISSEMENT	- 15 898.74 €		79 599.42 €	63 700.68 €
TOTAL	572 515.82 €	-113 665.55 €	550 449.37 €	1 009 299.64 €

-Vu l'article L2131-31 du C.G.C.T.,
 -Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,
 -Il est proposé au conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier de Magny-le-Hongre et visé par Madame le Maire en tant qu'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part en ses résultats,
 Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018,

Considérant que le compte de gestion est exact, *le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, déclare* à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2018 :

Madame Bourdier fait constater au conseil municipal, les éléments suivants :

- ✓ En Fonctionnement le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un excédent de **945 598.96 €**
- ✓ En Investissement le résultat cumulé de l'exercice fait apparaître un excédent de **63 700.68 €**
- ✓ Vu les restes à réaliser de l'année 2018 qui s'élèvent :
 - ⇒ A **348 704,72 €** en recettes
 - ⇒ A **609 466,42 €** en dépenses

Soit un solde **négatif de 260 761,70 €**.

le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- De reporter l'excédent de clôture 2018 de la section d'investissement au compte 001 soit **63 700.68 €**
- De mettre en réserve au compte 1068 : **197 061,02 €**
- De reporter le résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement - diminué de la réserve - au compte 002 soit **748 537,94 €**

Vote des taux communaux 2019 :

Madame le Maire propose le maintien des taux communaux.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et en avoir délibéré,

VOTE

à l'unanimité, les taux communaux 2019 suivants :

	Taux 2018 communaux	Bases 2018 effectives	Bases 2019 prévisionnelles	Taux 2019	Produit 2019 attendu
Taxe d'Habitation	11.69	1 728 229	1 802 000	11.69	210 654 €
Foncier Bâti	18.94	925 588	1 028 000	18.94	194 703 €
Foncier Non Bâti	50.59	56 634	58 400	50.59	29 545 €
TOTAL					434 902 €

Vote du budget principal 2019 :

Recettes de fonctionnement :

L'État a fourni le montant de ses dotations aux communes ce jeudi 4 avril 2019 – après-midi.
Le Département annonce une baisse d'environ 15 % sans préciser le montant exact.
Toutes les recettes ont donc été estimées prudemment par rapport à celles de 2018.

Ces dernières années, la baisse des dotations de l'Etat a été compensée par une hausse d'autres taxes : taxe sur les terrains rendus constructibles, taxe d'Aménagement et droits de mutation. Ces hausses sont liées au développement des constructions à la suite de la transformation du POS en PLU. Leur rendement en 2019 sera en baisse.

En revenant à la semaine de 4 jours, la commune ne perçoit plus l'aide de l'Etat de 90€ / enfant et par an qui compensait une partie des coûts des activités éducatives.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges générales de fonctionnement sont reconduites sans changement majeur, mais elles suivent l'augmentation des locaux à entretenir, ainsi que celle des effectifs à l'école.

Le personnel de la périscolaire a été maintenu en transférant les heures des TAP vers l'ALSH du mercredi et en dédiant 2 personnes à temps plein pour les classes maternelles.

Pendant les vacances scolaires, les enfants de Bouleurs peuvent fréquenter l'ALSH de Crécy au même tarif que les créçois mais la commune verse depuis septembre dernier 15 €/ enfant et par jour (au lieu de 10 € en 2018 et 9 € en 2017) : la ligne budgétaire a explosé : de 1720 € versés à Crécy en 2016, nous sommes à 5 574 € en 2018.

En 2019, le 3^{ème} agent technique sera conservé et nous aurons son salaire sur 12 mois au lieu de 7 en 2018. L'effectif global se compose donc de 14 personnes.

Personnel Administratif	Voirie-Espaces Verts Entretien Des Bâtiments Entretien Des Deux Stations D'épuration	Ecole Maternelle Restauration Scolaire Périscolaire Entretien Quotidien	ALSH Mercredi
En 2018 :3 Agents à temps plein	2 agents de janvier à mai 2018	3 agents titulaires à temps plein	6 agents en deux équipes sur les 8 employés les jours scolaires
En 2019 : 2 agents à temps plein et 1 temps partiel	3 agents à temps plein de juin à décembre 2018	4 agents contractuels à temps partiel 1 agent en CDI	Un prestataire extérieur pour des activités éducatives

Pour faire des économies, la masse salariale représentant 60 % des dépenses de fonctionnement, il a été décidé de ne pas remplacer notre agent comptable par un plein temps, mais plutôt de faire monter en compétence notre agent d'accueil en comptabilité, à temps partiel. La commune mutualise un agent d'accueil avec une commune voisine pour maintenir le même nombre d'heures d'accueil en mairie.

Les chapitres de dépenses et de recettes sont donc les suivants :

DÉPENSES ESTIMEES 2019	Montant
Charges générales de fonctionnement : achat des repas, fluides, éclairage public, fournitures scolaires et administratives, assurances, maintenance matériel etc...	212 800,00 €
Charges de personnel	468 883,91 €
Autres charges de gestion courante : indemnités, Participations à l'ALSH, subventions aux associations	66 700,00 €
Charges financières	20 462,02 €
Dotations aux amortissements	5 628,00 €
Attribution de compensation à la CCPC	5 500,00 €

Dépenses imprévues	54 000,00 €
Virement en investissement	820 517,40 €

RECETTES ESTIMEES 2019	Montant
Excédents antérieurs reportés	748 537,94 €
Atténuation de charges	3 450,00 €
Produits des services	153 068,73 €
Impôts et Taxes	436 002,00 €
Dotations et participations	298 474,00 €
Autres produits de gestion courante	13 350,00 €
Produits financiers	8,66 €
Autres produits exceptionnels	1 600,00 €

Recettes d'investissement :

- ↪ L'excédent cumulé des exercices antérieurs
- ↪ Le virement de la section de fonctionnement
- ↪ Les subventions notifiées

Dépenses d'investissement 2019 : elles comprennent :

Les restes à réaliser 2018 pour 609 466 €

- La transformation du presbytère
- La maîtrise d'œuvre pour la rue du tilleul
- Le multimédia extérieur
- Le changement en Led de l'éclairage public
- L'aménagement de la sente rurale, du lavoir et du ponton à Montpichet
- Quelques travaux électriques pour la mairie
- La protection contre les pigeons à l'école
- L'achat de parcelles dans l'Espace Naturel Sensible
- L'isolation des combles de la Mairie

Les dépenses engagées depuis le mois de Janvier

- L'achat d'un tracteur pour 40 000 €
- Le remplacement de portes en bois à l'école pour 7 154 €
- Le doublage de portes dans la mairie pour 2 688 €
- Une étude acoustique pour le restaurant scolaire

- La révision et le nettoyage de la couverture du citystade pour 8 592 €
- La création d'un branchement électrique séparé pour l'église pour 11 147 €
- L'achat de jeux : une marelle pour la cour de l'école et une table de ping-pong en béton installée près du citystade et pour l'usage de tous pour 2 533 €
- Des travaux supplémentaires dans le presbytère, dus à la vétusté découverte, pour 17369 €

Les projets qui se concrétisent en 2019

- ⇒ L'aménagement de la rue du Mont, de la rue du tilleul et du carrefour pour 332 838 €
- ⇒ La démolition du hangar et de la ruine pour transformer la parcelle en parking pour 27 000 €
- ⇒ Création d'un parking public d'une vingtaine de places et cheminement derrière la mairie pour 100 000 €
- ⇒ Les travaux de VRD pour desservir l'ancienne ferme et la future zone à urbaniser au centre bourg pour 142 300 € (estimé)
- ⇒ La maîtrise d'œuvre complémentaire du projet (M.O. et suivi des travaux)
- ⇒ Les noues le long de la route de Sarcy et sur le chemin en haut de la rue du tilleul en lien avec la CCPC
- ⇒ Des aménagements à Montpichet pour prévenir les inondations par ruissellement
- ⇒ Les aménagements dans le restaurant scolaire suite à l'étude acoustique

Nous sommes toujours dans l'attente de l'Europe pour l'aide à la création de points WIFI dans l'espace public

Dans l'attente aussi de la demande de DETR pour la vidéo en complément du bouclier sécurité de la région pour 50 064 €

Les idées nouvelles

- ▶ L'aménagement de la place de la mairie : projet non encore étudié ni chiffré

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Monique Bourdier,

- après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement,

- sur proposition de Madame le Maire, *le Conseil Municipal après en avoir débattu et en avoir délibéré, à l'unanimité,*

VOTE

Par chapitres le budget unique de la commune pour l'exercice 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **1 654 491,33 € pour la Section de fonctionnement.**
- **1 539 751.86 € pour la Section d'investissement.**

2. Questions diverses

Avancement des travaux du presbytère

Madame le Maire fait part au conseil de l'avancement des travaux du presbytère. Des imprévus sont apparus, inéluctables vu l'ancienneté du bâtiment. En particulier, afin de renforcer la structure de la charpente, il a été nécessaire de mettre en place un tirant métallique. Cela a pour conséquence de modifier l'emplacement de l'escalier qui donne accès à l'étage des duplex.

Démission d'Aurélien Corsange

Pour des raisons de conflit d'intérêt qui pourrait naître entre son mandat de conseiller municipal et le poste de magistrat que sa compagne compte postuler au sein du tribunal de Meaux et qui pourrait alors recevoir un avis négatif du Conseil Supérieur de la Magistrature, Aurélien Corsange a fait parvenir sa lettre de démission en tant que conseiller municipal. Mme le maire en informera le Préfet. Il sera fait appel à Annie Baudouin en tant que quinzisième sur la liste élue en 2014 pour le remplacer.

L'avenir du Pays Créçois

Mme le maire expose au conseil l'actualité de la fusion/éclatement du Pays Créçois. En raison du souhait de sept communes de rejoindre les Communautés d'Agglomération du Val d'Europe et du Pays de Meaux, on s'oriente vers la fusion des 12 communes restantes avec la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie. Cette dernière est, en effet, disposée à les accueillir. Tout sera acté pour le 1^{er} janvier 2020.

D'autre part, Mme le maire fait lecture de la lettre ouverte qu'elle a rédigée concernant le projet de la construction de la nouvelle piscine à Crécy. Cette lettre a été diffusée auprès des habitants du Pays Créçois. Les enjeux sont importants, l'objectif était d'en montrer le besoin et d'indiquer que quelque soit le nouveau visage de notre communauté en 2020, sa réalisation était tout à fait envisageable.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30